

Planification de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière



La Nouvelle-Écosse possède certaines des ressources éoliennes extracôtières les plus importantes au monde. Le développement sécuritaire de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse peut créer des emplois, attirer des investissements, assurer la sécurité énergétique à long terme et contribuer à la réduction des émissions de carbone.

Pour orienter le développement, le gouvernement provincial s'est fixé comme objectif de délivrer des permis pour un maximum de **5 gigawatts d'énergie éolienne extracôtière d'ici à 2030**. Les entreprises privées qui souhaitent construire des projets d'énergie éolienne extracôtière pourront participer à un **processus de délivrance de permis concurrentiel** dont le premier appel d'offres est prévu pour la fin de 2025.

Pour se préparer, les gouvernements fédéral et provincial collaborent à la détermination des emplacements qui se prêtent au développement sécuritaire de l'énergie éolienne extracôtière, les **zones d'énergie éolienne**. La détermination de ces zones permet de réduire l'incertitude pour le développement et l'investissement en précisant les emplacements pour lesquels :

- De futurs appels d'offres pourraient avoir lieu;
- De futurs permis pourraient être délivrés;
- De futurs projets d'énergie éolienne extracôtière pourraient être construits.

L'emplacement et la taille des emplacements visés par de futurs appel d'offres au sein des zones d'énergie éolienne seront déterminés au cours des étapes ultérieures du processus de délivrance de permis.

Déterminer quelles sont les zones d'énergie éolienne

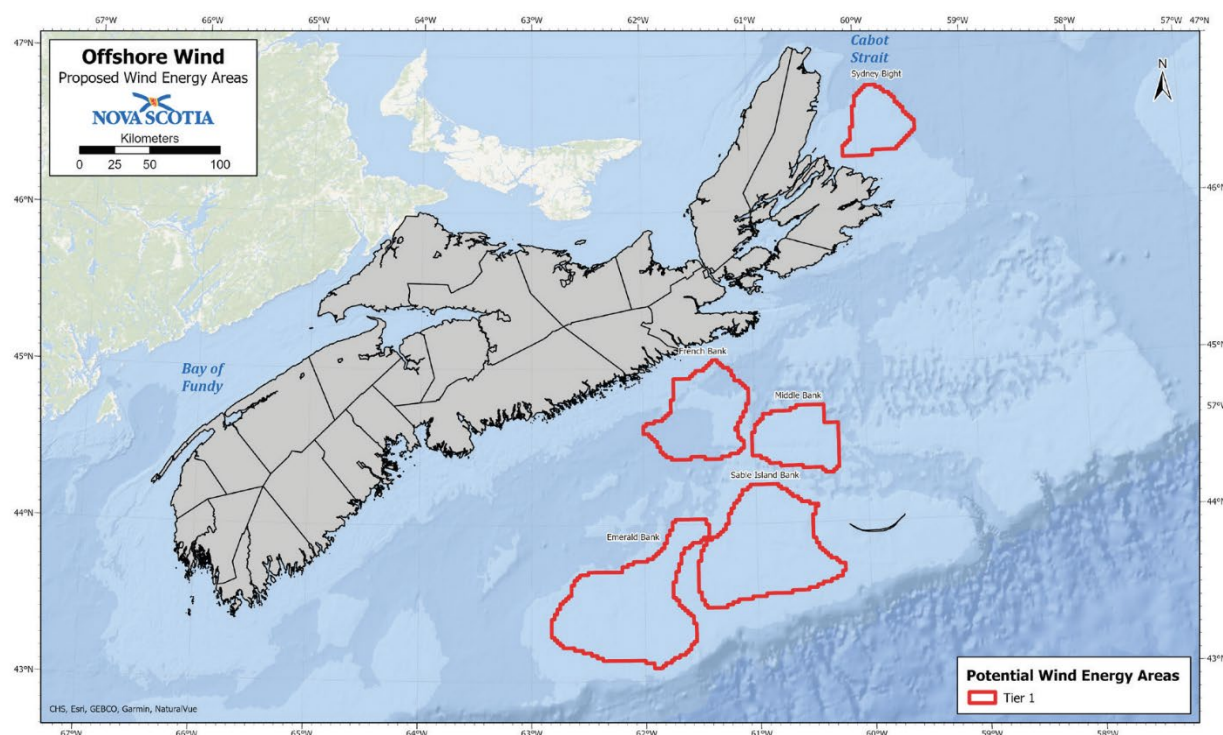
Les gouvernements fédéral et provincial gèrent conjointement la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse en vertu des **lois de mise en œuvre de l'Accord** Canada-Nouvelle-Écosse. En 2023, ils ont nommé un **comité indépendant pour l'évaluation régionale** chargé d'éclairer la planification et l'examen du développement sécuritaire de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse.

Le comité a examiné les données scientifiques, consulté les collectivités et les industries, et fait des recommandations aux gouvernements pour un développement sécuritaire de l'énergie éolienne extracôtière, notamment en déterminant **huit zones** qui

présentent un fort potentiel. Sur la base de ces recommandations, les gouvernements proposent de faire de **cinq zones** des zones d'énergie éolienne :

- banc French
- banc du Milieu
- banc de l'Île de Sable
- Baie de Sydney
- banc Western/banc d'Émeraude

La carte ci-dessous montre l'emplacement des cinq zones d'énergie éolienne proposées:



Vous trouverez d'autres cartes et plus de détails sur les zones d'énergie éolienne proposées dans un document de discussion.

Formuler des commentaires

La participation et les commentaires du public sont essentiels pour façonner l'industrie de l'énergie éolienne extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur les zones d'énergie éolienne proposées d'ici **au 14 avril 2025**.

- **Courriel :**
marinerenewables@novascotia.ca
- **Courrier :**
Ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse
Case postale 2664
Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3P7

Les commentaires et les questions peuvent être envoyés à marinerenewables@novascotia.ca.

Nous vous remercions de votre participation.